

# Directives

---

## concernant le Championnat Futsal 2<sup>ème</sup> Ligue AFF

# Saison 2019-2020

---

# ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL FREIBURGER FUSSBALLVERBAND

Avec le soutien de l'ASF, l'AFF propose un championnat Futsal durant l'hiver 2019-2020. Le Groupe Futsal AFF émet les directives suivantes :

<b>Art. 1</b>	<p>Tout joueur ou joueuse, d'âge Juniors B (année de naissance 2004) à Seniors 40+, peut jouer dans une équipe Futsal.</p> <p><b>Chaque joueur a l'obligation de posséder une licence ASF (football ou Futsal).</b></p> <p>Chaque équipe doit déposer, avant le début de la compétition, une liste de joueurs/joueuses pour toute la durée de la compétition.</p> <p>Le nombre maximum de joueurs/joueuses inscrits pour chaque équipe est de 20. <b>Cette liste ne sera plus modifiable à partir du 30 novembre.</b></p> <p>Le nombre maximum de joueurs/joueuses inscrits pour un match est de 15, une liste officielle doit être présentée à l'arbitre pour chaque rencontre.</p> <p>Chaque équipe constituera un document regroupant les licences ASF de Futsal ou de football ou des photocopies d'une pièce d'identité pour chaque joueur. Celui-ci sera présenté à l'arbitre avec la liste des joueurs avant chaque partie.</p>	<b>Qualification</b>
<b>Art. 2</b>	<p>Le calendrier ainsi que la tenue des résultats et classements sont de la responsabilité de l'AFF. Ils seront publiés sur internet, site AFF.</p>	<b>Calendriers/ Résultats</b>
<b>Art. 3</b>	<p>Le championnat se déroule avec un groupe de 10 équipes. Il y a 9 journées de championnat qualificatif en un aller simple, et 1 journée finale.</p>	<b>Mode du championnat</b>
<b>Art. 4</b>	<p>Les matchs de la journée finale permettront d'établir le classement définitif du championnat Futsal – AFF.</p> <p>Le calendrier de la journée finale sera établi selon le classement après un tour simple.</p> <p>Le vainqueur du match 1ère – 2ème place sera déclaré champion fribourgeois Futsal pour la saison en cours.</p>	<b>Finale</b>
<b>Art. 5</b>	<p>Le calendrier sera prévu d'entente avec les équipes inscrites. Chaque responsable recevra la planification. <b>Chaque équipe est tenue de participer à toutes les journées de championnat et à la journée finale. En cas d'absence, les amendes de «Forfaits» chap. 7 des prescriptions de l'AFF sont applicables sans restriction.</b></p>	<b>Convocation</b>
<b>Art. 6</b>	<p>L'arbitrage sera assuré par des arbitres officiels et convoqués par l'AFF.</p> <p>Le club organisateur de la journée nommera deux responsables de la table officielle pour chaque match: <b>un secrétaire et un chronométrateur.</b></p> <p>Les arbitres contrôlent les joueurs à l'aide de la liste et/ou des licences ASF remis par les clubs au début de chaque journée.</p> <p>Les arbitres envoient le rapport officiel ASF Futsal au bureau de l'Association Fribourgeoise de Football.</p>	<b>Arbitrage</b>
<b>Art. 7</b>	<p>Les terrains seront préparés selon les prescriptions annexées.</p>	<b>Terrains</b>
<b>Art. 8</b>	<p>Le règlement de Jeu Futsal - AFF, édition 17-18, sera appliqué.</p> <p>Les mesures disciplinaires en cours de match sont également définies dans le règlement de Jeu Futsal - AFF, édition 17-18.</p> <p>Une sanction sera prononcée par la CD (commission de discipline) de l'AFF qu'en cas d'incidents graves de non-respect du Fair-play.</p>	<b>Règlement de Jeu/ Matches</b>
<b>Art. 9</b>	<p>Le club responsable de la journée de championnat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organise la buvette ;</li> <li>- nomme 1 responsable de manifestation ;</li> <li>- paie les arbitres ;</li> <li>- établit un décompte de la journée avec les frais de location et d'arbitrage et le transmet au secrétariat de l'AFF, au plus tard deux semaines après la finale du championnat.</li> </ul>	<b>Administration</b>
<b>Art. 10</b>	<p>Les cas non prévus dans les présentes directives seront tranchés sans appel par le CC (comité central) de l'AFF</p>	<b>Cas non-prévus</b>

Fribourg,  
Association Fribourgeoise de Football  
Commission Technique et des Juniors / Groupe Futsal